

MESSAGE DU BUREAU ELARGI AU CONSEIL GENERAL

Concernant

**Révision du règlement du Conseil général
(RCG)**

Sion, le 17 avril 2023

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de modification du règlement du Conseil général (RCG).

Historique

Lors du plenum du 18 décembre 2017, la création d'une commission ad hoc chargée de la révision du RCG a été refusée par 33 non, 23 oui et 0 abstention. Suite à cette décision, le 21 février 2018, le bureau élargi a validé la proposition du bureau restreint d'attribuer la prise en charge du toilettage du RCG au bureau élargi.

Le 5 novembre 2019, la révision du RCG est acceptée par 44 oui, 6 non et 2 abstentions.

Le 26 février 2021, en séance du bureau élargi, le constat suivant a été posé : le RCG a subi un toilettage en 2019 mais certains points devraient être améliorés. Chaque chef.fe de groupe est prié de consulter ses membres afin de connaître les articles à modifier, ajouter ou supprimer et transmet les propositions de modification jusqu'à fin mai 2021.

En séance du bureau élargi du 30 septembre 2021, les propositions de révision sont examinées. Seules les modifications des articles acceptées par tous les membres présents sont retenues. Ce projet de révision est mis à l'examen de chaque groupe.

En séance du bureau élargi du 19 mai 2022, une deuxième version est élaborée et transmise aux chefs.fes de groupe. Faisant suite à la séance du bureau élargi du 25 août 2022, le projet de révision est mis à disposition sur l'extranet dans les répertoires de chaque commission.

Le 19 février 2023, chaque membre du Conseil général a été avisé que la version modifiée du RCG se trouvait sur l'extranet et que des amendements pouvaient être déposés jusqu'au 23 mars 2023 à midi.

En séance du bureau élargi du 9 mars 2023, il est décidé de mettre l'examen et le vote concernant la révision du RCG à l'ordre du jour du plenum du 4 avril 2023.

Le 4 avril 2023, l'entrée en matière concernant la révision du RCG a été refusée par 52 non, 1 oui et 0 abstention.

Etant donné tout le travail accompli depuis plus de deux ans, en séance du bureau élargi du 17 avril 2023, il a été décidé de transmettre ce message à tous les membres du Conseil général afin qu'il soit examiné et voté lors du plenum du 20 juin 2023.

Recommandations du bureau élargi

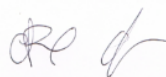
Sur la base des explications qui précèdent, le bureau élargi du Conseil général propose au Conseil général d'adopter le projet de révision du RCG. En vous remerciant de réserver un accueil favorable à cette proposition, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

Annexe : projet de règlement